



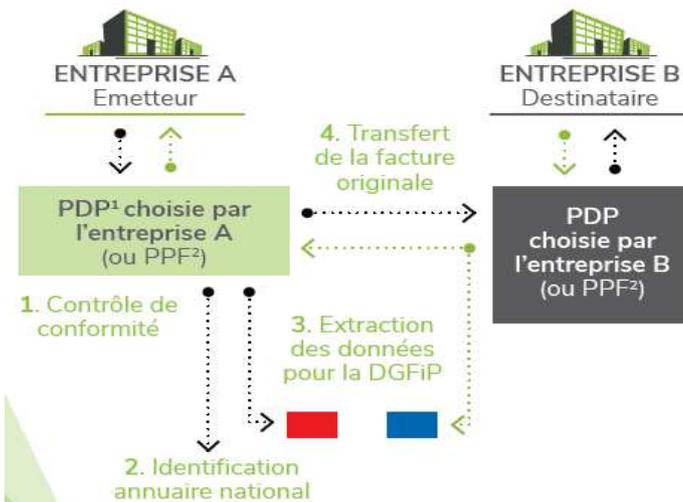
FACTURE ÉLECTRONIQUE : FOCUS SUR LES PLATEFORMES

Dans le dernier bulletin, nous avons abordé les différents aspects de la facture électronique. Cette évolution dans les échanges commerciaux est **une véritable révolution, puisqu'elle supprime le papier du processus de facturation**.

Si on se remémore le schéma de circulation des factures, on comprend toute l'importance de la « plateforme », puisque c'est elle qui va servir de « boîte aux lettres » entre vous et vos clients et fournisseurs.

Il faut voir la plateforme comme un site Internet, sur lequel vont arriver toutes les factures de vos fournisseurs, et sur lequel vous déposerez les factures que vous faites à vos clients (y compris l'autofacturation, avec les factures de laiteries ou de coopératives par exemple).

Il y aura deux types de plateforme : le PPF (Portail Public de Facturation : portail de l'administration, gratuit, ex Chorus-Pro), et les PDP (plateforme de Dématérialisation Partenaire : plateformes privées). On trouve également des « Opérateurs de Dématérialisation » qui pourront fournir des services connexes.



Quelles seront les fonctionnalités des plateformes ?	PPF	PDP	OD
Accède à l'annuaire national des entreprises et le met à jour	✓	✓	✗
Transmet le EInvoicing (vos factures) à l'administration fiscale	✓	✓	✓
Transmet les factures aux clients professionnels et gère le cycle de vie des factures	✓	✓	✗
Transmet les factures aux particuliers (factures B2C), et transmet le EReporting	✗	✓	✓
Transmet d'autres documents (commandes, livraisons ...)	✗	✓	✓
Propose des solutions de paiement des factures (achats ou ventes)	✗	✓	✓
Propose un ARCHIVAGE à valeur probante des factures émises et reçues	✗	✓	✓
Assure les transferts EDI (échanges de données informatiques)	✗	✓	?

La plateforme va devenir votre outil de gestion administrative au quotidien.

- En l'absence de facture papier, elle devient la bibliothèque de classement de toutes vos factures. Elle va peu à peu se substituer à votre bureau physique. Il faut donc : qu'elle réponde à l'obligation légale de conserver les documents pendant 10 ans, qu'elle permette de retrouver facilement vos factures (recherches par date, par montant, par fournisseur, ...), qu'elle propose des services facilitant le quotidien (paiement des factures reçues, suivi des factures à payer ou impayées, transmission des bons de livraison - déjà utilisé par certaines enseignes, ...).
- Elle devra évidemment répondre aux deux obligations déclaratives : EInvoicing (factures) et EReporting.
- Elle devra assurer les échanges EDI (pour la récupération des écritures de coopératives), ...
- Elle peut aussi être vecteur d'économie : le coût estimé de traitement global d'une facture papier, depuis son émission jusqu'à son classement et sa conservation, est estimé entre 10 et 14 euros ! Et le seul prix de la cartouche d'encre pour éditer 300 factures revient à ... 70 €.
- Elle devra enfin pouvoir mettre à disposition de votre service comptable les factures d'achat et de vente, pour vous éviter d'imprimer les factures comme actuellement, ... et nous reviendrons sur l'enregistrement de la comptabilité dans un prochain article.

Quel coût pour ces plateformes ? Le gratuit : limité au minimum légal, mais sans EDI, sans envoi aux particuliers ; les plateformes payantes à la facture ; les plateformes payantes au dossier ; les plateformes « gratuites », mais incluses dans d'autres prestations (presque toujours l'utilisation par ces plateformes des données que vous y stockez !).

Vu la nécessité d'avoir un outil qui réponde à notre et votre quotidien, le Conseil d'Administration de l'Afocg a décidé d'orienter l'Afocg et ses adhérents vers la plateforme d'Agiris « EFacture » avec un coût fixe et maîtrisé.

A retenir :

Vous devrez obligatoirement adhérer à une plateforme avant le 1^{er} juillet 2024. L'Afocg vous conseille une adhésion vers la plateforme EFacture d'Agiris. **Dans l'immédiat, ne signez aucune adhésion.** Votre technicien ou le service informatique de l'Afocg sont à votre disposition pour plus d'explications.

Dans le prochain bulletin, nous aborderons le processus de facturation, pour ceux d'entre vous qui réalisez des factures pour vos clients.